

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE VERZEILLE 508/2024**

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15.10.24

ID : 011-211104088-20241008-5082024-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Vote par procuration : 2

Nombre de membres présents : 8

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Mohamed SABRI (procuration Frédéric AUDIER), Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER).

Secrétaire de Séance : Marie-Lyne Expert

Le huit octobre deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

OBJET : Demande de subvention Carcassonne Agglo au titre du fond d'aide aux communes / HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire présente,

Vu le projet de territoire 2024, adopté par Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo le 18 février 2022, véritable feuille de route guidant l'action intercommunal et visant à construire une politique novatrice et fédératrice ;

Considérant que Carcassonne Agglo a structuré sa politique autour de deux axes :

- Règlement de soutien financier aux communes
- Une offre d'ingénierie technique

Considérant que l'état au titre de la DETR ne peut participer à ce projet.

Considérant que sans cette participation le montant d'autofinancement est trop important pour la commune, afin qu'elle puisse réaliser en 2025 ce projet et la première tranche de l'arrêt de bus prévu depuis 2023.

Considérant que nous sommes dans l'obligation de construire ce hangar communal, car le bail de l'ancien hangar a été rompu par le propriétaire depuis le 31/04/2024.

Monsieur le Maire propose de demander un complément de financement pour le dossier suivant : « Hangar Communal » à l'Agglo de Carcassonne au titre du fond d'aide aux communes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité:

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à l'Agglo de Carcassonne au titre du fond d'aide aux communes.
- **Décide** de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- **Approuve** le nouveau plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**HANGAR COMMUNAL**

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15-10-24

ID : 011-211104088-20241008-5082024-DE

DEPENSES	En euros HT	RECETTES		En euros HT
TRAVAUX		SUBVENTIONS		
Honoraires architecte et études diverses	6430,00	Conseil Départemental	30%	54819,00
Branchements	15000,00	Etat - DETR	0%	0,00
Gros œuvre -Terrassements	117000,00	Conseil Régional	5%	10000,00
Menuiseries ext-int	14700,00	CARCASSONNE AGGLO Fonds d'aide aux communes	16%	30000,00
Installation électrique	13100,00	Fonds propres	48%	87911,00
Plomberie - sanitaire	10500,00			
Aménagement intérieur	6000,00			
TOTAL HT	182730,00	TOTAL HT	100%	182730,00

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE

La convocation du CM et la listes des délibérations ont été affichées conformément à l'article L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

En mairie le 08/10/2024
Le Maire, Christian AUDIER



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>